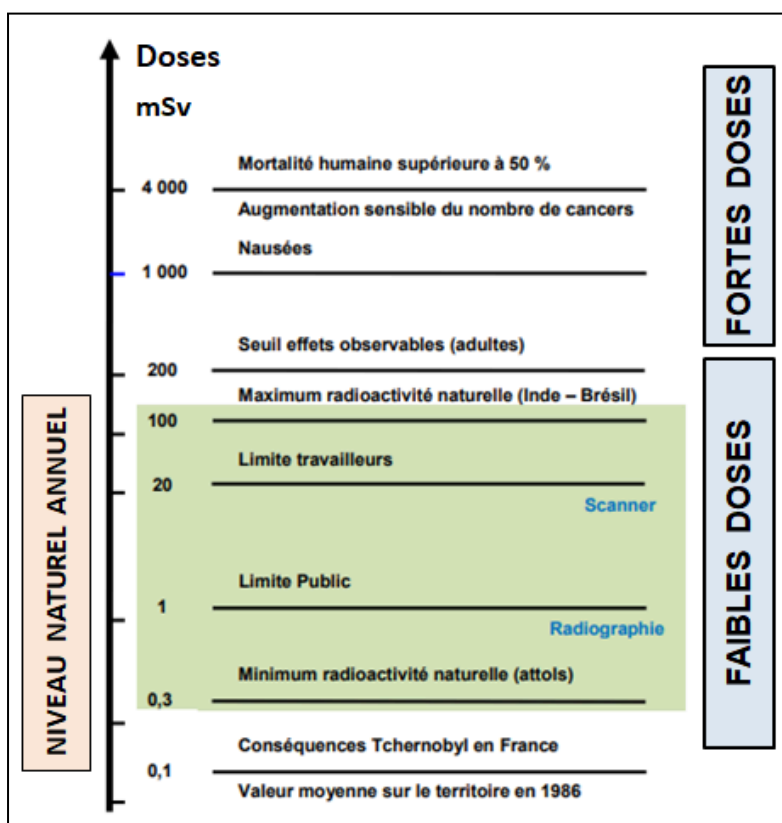


Les faibles doses

Les effets sanitaires des expositions auxquelles peuvent être confrontés les êtres humains ont fait l'objet de nombreuses études. Dans le domaine des faibles doses (inférieures à 200 mSv) plusieurs approches des effets supposés coexistent :

- La première, réglementaire, où en vertu du principe de précaution, on considère que les effets sont directement proportionnels à la dose.
- La seconde s'appuie sur le fait que l'être humain a développé des mécanismes de réparation cellulaire pour faire face à la radioactivité naturelle et où on peut considérer qu'il y a une innocuité des faibles doses.
- Une troisième voie dans laquelle il n'y aurait pas de détriment mais au contraire un effet bénéfique de ces faibles doses par stimulation des défenses immunitaires. Cette hypothèse s'appuie sur l'expérimentation animale et les observations de personnes exposées soit naturellement, soit lors de travaux en ambiance nucléaire, soit encore par accident.



Pour en savoir plus :



[lien vers la fiche argumentaire](https://www.energethique.com/file/ARCEA/Argumentaire/Fiche_BD_03_Faibles_doses.pdf)

https://www.energethique.com/file/ARCEA/Argumentaire/Fiche_BD_03_Faibles_doses.pdf